

La Feb aux syndicats : “N’envoyez pas la facture aux générations futures !”

■ Pour Pieter Timmermans, le patron des patrons, la réforme des pensions est nécessaire.

Entretien Laurent Gérard

Ce mercredi, les syndicats défilent à Bruxelles contre les réformes du gouvernement Michel en matière de pensions. Pieter Timmermans, administrateur-délégué de la Fédération des entreprises de Belgique (Feb), dit comprendre certaines de leurs inquiétudes. Mais il adresse un message aux manifestants : *“Demander que l’on ne réforme plus les pensions, c’est la politique de l’autruche. C’est dire : après nous, le déluge. Moi, je dis : n’envoyez pas la facture aux générations futures !”*

Vous êtes un défenseur des réformes du gouvernement ?

Je ne suis pas un défenseur des réformes du gouvernement. Je suis un défenseur de la réforme du système des pensions. Je m’inquiète de la solidarité intergénérationnelle. J’ai un peu l’impression que l’on met trop l’accent sur ceux qui sont proches de leur pension et que l’on ne tient pas assez compte des défis devant lesquels on se trouve. Aujourd’hui, on étudie plus longtemps, on vit plus longtemps, les carrières sont plus courtes qu’ailleurs et on veut quand même des pensions très élevées. Mais c’est la quadrature du cercle ! Dans les autres pays de la zone euro, les réformes ont été mises en œuvre à partir de la fin du siècle dernier, alors que nous, nous parlons de 2025. Et on discute encore, on manifeste encore contre une réforme qui est absolument nécessaire.

“Avec la pension à points – et, pour moi, ce n’est pas un fétiche –, on aura un système plus transparent, plus clair et plus prévisible.”

Pieter Timmermans

Administrateur-délégué de la Feb.

Les autres pays ont réformé mais la pension à points que contestent les syndicats n’est pas si courante dans les autres pays.

Non, mais ils sont allés beaucoup plus loin. En Scandinavie, il y a un lien direct entre la pension et la prolongation de l’espérance de vie. Si l’on vit plus longtemps, la pension est retardée. Ici, avec la pension à points – et, pour moi, la pension à points n’est pas un fétiche –, on aura un système plus transparent, plus clair et plus prévisible, comparé au système actuel, qui est

basé sur l’évolution du salaire. Est-ce que vous savez comment votre salaire évoluera dans 5, 10 ou 20 ans ? Aujourd’hui, vous n’êtes sûr de rien et vous espérez qu’à l’avenir, il y aura assez de croissance économique pour financer votre pension. Le système à points a le mérite d’avoir un degré de prévisibilité plus élevé.

Les syndicats critiquent justement le fait que l’on ne connaîtra pas la valeur du point – et donc le montant de sa pension – avant d’arriver à l’âge de la retraite.

Mais ils le savent encore moins aujourd’hui ! Personne ne sait comment vont évoluer les salaires. Avec un système à points, on a au moins la certitude qu’il y aura des points à accorder, que ces points auront une valeur et que cette valeur sera déterminée par certaines variables. Il faut être plus nuancé que de dire que la pension à points est une loterie.

L’autre sujet sensible, c’est la définition des métiers pénibles, qui donneront droit à une

pension anticipée. Vous voulez limiter la liste des métiers pénibles ?

Nous sommes favorables à un système clair, transparent et objectif. Nous ne voulons pas qu'à travers des critères subjectifs, incontrôlables ou très larges, la plus grosse partie des emplois soient considérés comme pénibles. Sinon, il suffit de réduire l'âge de la pension pour tout le monde. Mais si la pénibilité est avérée, contrôlée par l'ONSS, par exemple parce que l'on a travaillé de nuit durant x années, alors OK. On doit éviter des situations inévitables qui génèrent une méfiance vis-à-vis du système.

Si l'on veut que les gens travaillent plus longtemps, ne faut-il pas faire en sorte que les conditions de travail le permettent ?

Si, et c'est pour cela que la réforme des pensions doit être couplée à une réflexion sur la carrière. Il ne s'agit pas que de pension ou de prépension, mais aussi de for-

mation, de réorientation professionnelle, de compte épargne-temps, de crédit-temps... Il faut une approche sur l'ensemble de la carrière et pas seulement sur les dix dernières années, comme c'est le cas maintenant.

Les syndicats demandent également que l'on augmente les pensions légales, qui sont faibles en Belgique. Qu'en pensez-vous ?

En Belgique, la fiscalité est assez favorable pour les pensionnés. Si l'on prend la pension nette, par rapport au dernier salaire, le taux de remplacement n'est pas si faible (voir infographie). Par ailleurs, on est en train de développer un deuxième pilier de pension. Si l'on compare, il faut prendre en compte tous les éléments de la pension. Cela dit, la Feb n'est pas opposée à un relèvement, mais focalisé sur les pensions les plus basses, pour lesquelles le risque de pauvreté est plus élevé, et pas saupoudré sur toutes les pensions.

